

ACTION URGENTE

BÉLARUS. DEUX PRISONNIERS RISQUENT UNE EXÉCUTION IMMINENTE

Les craintes sont vives que les deux seuls condamnés à mort recensés au Bélarus, Aliaksandr Zhylnikau et Viachaslau Sukharko, ne soient exécutés de manière imminente.

Aliaksandr Zhylnikau et **Viachaslau Sukharko** sont les deux premiers détenus condamnés à mort au Bélarus en 2018. D'après les informations dont dispose Amnesty International, il s'agirait des seuls prisonniers se trouvant encore dans le quartier des condamnés à mort, Siamion Berazhnoy et Ihar Hershankou ayant été exécutés récemment. C'est en fait la famille d'Aliaksandr Zhylnikau qui a alerté la société civile bélarussienne de la date probable de ces exécutions. Aliaksandr Zhylnikau a déclaré à sa famille que jusque dans la nuit du 19 au 20 novembre, il partageait sa cellule avec Siamion Berazhnoy, qui a été emmené et n'est jamais revenu.

Aliaksandr Zhylnikau et Viachaslau Sukharko ont été reconnus coupables du meurtre de trois personnes commis en décembre 2015 et initialement condamnés à la réclusion à perpétuité en mars 2017. En juillet 2017, à la suite du recours formé par le parquet, la Cour suprême a renvoyé l'affaire devant le tribunal de première instance pour un nouveau procès, et les deux hommes ont cette fois été condamnés à mort, le 20 janvier 2018. En appel, l'avocat d'Aliaksandr Zhylnikau a demandé qu'un nouvel examen médico-légal soit prescrit, qui pourrait permettre de prouver l'innocence de son client dans deux des trois meurtres. L'avocat a également demandé une peine moins sévère. Ces deux requêtes ont été rejetées et, le 30 mai 2018, la Cour suprême a confirmé les condamnations à mort d'Aliaksandr Zhylnikau et Viachaslau Sukharko.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en bélarussien, en russe ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités du Bélarus à annuler l'exécution d'Aliaksandr Zhylnikau et Viachaslau Sukharko ;
- demandez-leur d'instaurer sans délai un moratoire sur les exécutions en vue d'abolir la peine de mort ;
- engagez-les à commuer toutes les condamnations à mort en peines d'emprisonnement.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 25 JANVIER 2019 À :

Président du Groupe de travail
parlementaire sur la peine de mort

Andrei Naumovich
Ul. Sovetskaya d.8
231291 Lida, Bélarus
Courriel : naumovich@house.gov.by

**Formule d'appel : Dear Mr
Naumovich, / Monsieur,**

Président de la Commission des grâces
présidentielles

Valery Mitskevich
Vul. Karla Marksa 38
220016 Minsk, Bélarus
Fax : +375 17 226 06 10 +375 17 222 38
72

Courriel : contact@president.gov.by

**Formule d'appel : Dear Mr.
Mitskevich, / Monsieur,**

Copies à :

Human Rights Centre Vyasna Vul.
Miarzhynskaha, 8-26, Minsk 220012,
Bélarus
Courriel : viasna@spring96.org

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Bélarus dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Nom, Adresse 1, Adresse 2, Adresse 3, Numéro de Fax.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 17/18. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/documents/eur49/7797/2018/fr>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

BÉLARUS. DEUX PRISONNIERS RISQUENT UNE EXÉCUTION IMMINENTE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Lorsqu'Aliaksandr Zhylnikau et Viachaslau Sukharko sont arrivés dans le quartier des condamnés à mort en janvier 2018, il y avait au total six hommes condamnés à mort au Bélarus. Aujourd'hui, ce sont les deux derniers et leurs familles craignent qu'ils ne soient exécutés.

Au Bélarus, les exécutions se déroulent dans le plus grand secret, sans que les personnes condamnées, leurs familles ou leurs avocats ne soient informés, comme la loi l'exige, de la date et de l'heure de l'exécution. L'ancien responsable des exécutions de la prison de Minsk, où tous les condamnés à mort sont détenus, a déclaré à Amnesty International lors d'un entretien que les prisonniers ne sont informés de leur exécution que quelques instants avant qu'elle n'ait lieu. Ils sont conduits dans une pièce, les yeux bandés et les mains menottées, puis sont contraints de s'agenouiller, avant d'être exécutés d'une balle dans la nuque. Bien souvent, une seule balle ne suffit pas. Conformément au droit bélarussien, hérité dans ce domaine du droit soviétique, le corps du prisonnier n'est pas restitué à la famille pour qu'elle puisse l'inhumer, et le lieu d'inhumation n'est pas divulgué, ce qui inflige une souffrance incommensurable aux familles des prisonniers exécutés.

En s'abstenant de rendre publiques des informations complètes sur le recours à la peine de mort, notamment des statistiques exhaustives quant au nombre de condamnations à mort prononcées et d'exécutions effectives, les autorités bélarussiennes empêchent un débat public éclairé sur cette question et font obstacle au mouvement en faveur de l'abolition.

Amnesty International soutient les appels, figurant notamment dans six résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations unies depuis 2007, en faveur d'un moratoire sur les exécutions en vue de l'abolition de la peine capitale. À ce jour, 142 pays ont aboli la peine capitale en droit ou dans la pratique.

Noms : Viachaslau Sukharko, Aliaksandr Zhylnikau
Hommes